

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SEANCE DU 24 JUIN 1991.

Présents : MM. RITS, Bourgmestre-Président;
NIZET, RIDOLE, BAILLIEUX, PERIN, REYTER, Echevins;
GILLET, LAURENT, MATHIEU, GRATIA, DONDELINGER,
SPRIMONT, Mme GUILLAUME-THILL, Mr VANDENINDEN,
Mme DALAIDENNE-BAQUET, Mr LAMBERT, Mme KRIER-
MULLER, MM. DUVIGNEAUD, TIMMERMANS, Melle ALOMENE,
MM. DEVAUX, BECHOUX, HOTTON, Conseillers Communaux;
LANSENS D., Secrétaire Communal.

Délib. n°1332

Le Conseil siégeant à huis clos,

Revu ses délibérations des 01/10/1990 et 18/02/1991 adoptant provisoirement le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme présentés par Monsieur Claude FELTZ, Urbaniste à la F.U.L., Auteur de Projet;

Attendu que le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme ont été soumis à une enquête publique d'une durée de 30 jours à dater du 27/02/1991 conformément aux articles 21 ter et 59 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

- Prend connaissance des réclamations et observations introduites par :

- Mr. Roland FAGNY, 20, rue du Chêne, 6792 AIX-SUR-CLOIE;
- Groupement des propriétaires réunis d'AIX-SUR-CLOIE;
- Mr. et Mme. René et Camille WELSCHEN-BROSIUS, 41, rue L. Thommes, 6790 AUBANGE;
- Mr. et Mme. Roger EISCHEN-GOEREND, 104, rue Perbal, 6790 AUBANGE;
- Mr. Jean MULLER, 112, rue de Longwy, 6790 AUBANGE;
- Mr. et Mme. Roland FAGNY-DUBOIS, 20, rue du Chêne, 6792 AIX-SUR-CLOIE;
- Mr. Jean-Pierre BATTER, 15, rue Rouge-Fontaine, 6790 AUBANGE;
- Mr. Achille et enfants BAYET-LEONARD, AUBANGE;
- Mr. Jules PIERRET, 47, rue de Longwy, 6790 AUBANGE;
- Mme. Alice RODESCH, 96, rue de Rachecourt, 6782 HABERGY;
- Mme. Odette PEIFFERT, 176, Avenue Patton, 6700 ARLON;
- Mr. René AUBERTIN, 108, rue Basse, 6792 RACHECOURT;
- Mr. Paul LAMBERT, 43, rue du Bois, 6792 HALANZY;
- Mr. Jean-Michel SCHMIT, 29, Chemin du Peiffeschof, 6700 ARLON;
- Mme. Laure HESSE-STOFFEL, 45, rue Claie, 6792 AIX-SUR-CLOIE;
- Mr Alexandre REICHLING, 41, rue de la Forge, 6792 HALANZY;

et du P.V. de réunion de la C.C.A.T. du 10/06/91 examinant ces réclamations ou observations et émettant son avis à ce sujet;

- Marque son accord, à l'unanimité des voix, sur la proposition de la C.C.A.T. de rencontrer les remarques de Mesdames RODESCH et PEIFFER.

.../...

- Entend Monsieur le Conseiller LAURENT Roger exposer les avantages de l'implantation éventuelle d'une nouvelle école à RACHECOURT à proximité des écoles existantes.

DECIDE, par 23 voix sur 23 votants, de réserver le terrain de Monsieur René AUBERTIN, sis à RACHECOURT, section B n°307b, 307c, 310, 311e, 311g, "Au Pachy" en zone d'équipement communautaire.

Le Conseil marque son accord sur le souhait émis par la C.C.A.T. qui consiste en l'achat, par la Commune de ce terrain au prix "terrain à bâtir" en cas de délivrance de l'autorisation requise et de le retirer de l'affectation en zone d'équipement communautaire si la Commune ne se portait pas acquéreur de ce bien.

- Monsieur le Conseiller LAMBERT quitte la séance.

Le Conseil siégeant à huis clos,

- Déclare par 21 voix et une abstention (Monsieur MATHIEU) suivre l'avis de la C.C.A.T. en ce qui concerne la réclamation de Monsieur Paul LAMBERT pour la parcelle cadastrée section C, n°2757a et refuse le classement en zone bâissable par 21 voix et une abstention (Monsieur VANDENINDEN) de la parcelle cadastrée section C n°1101p appartenant au même.

- Monsieur le Conseiller LAMBERT siége à nouveau.

Le Conseil,

- Rejette les demandes de Monsieur Jean-Michel SCHMIT et de Madame Laure HESSE-STOFFEL, par 14 voix pour le rejet, 5 contre et 4 abstentions.
- Confirme à Monsieur REICHLING Alexandre que les prescriptions urbanistiques telles que précisées au projet de lotissement restent d'application.
- Rejette par 22 voix et une abstention (Monsieur DONDELINGER) la demande modificative introduite par Monsieur et Madame WELSCHEN-BROSIUS.
- Emet, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la demande collective de Messieurs Roger EISCHEN-GOEREND, Jean MULLER, Roland FAGNY-DUBOIS, Jean-Pierre BATTER, Achille et enfants BAYET-LEONARD, Jules PIERRET, tendant à reprendre en zone constructible le côté gauche de la rue Nizette en allant vers la France.
- Décide, à l'unanimité, de rejeter la demande de Monsieur Jules PIERRET tendant à obtenir l'autorisation de planter des sapins de Noël sur son terrain cadastré n°1986a, celui-ci étant repris en zone d'habitat.
- Prend connaissance des remarques émises par le Groupement des Propriétaires Réunis d'AIX-SUR-CLOIE et décide, par 21 voix et 2 abstentions (Messieurs MATHIEU et BECHOUX) de se rallier à l'avis de la C.C.A.T.
- Marque son accord, à l'unanimité des voix, sur les remises en ordre à effectuer par Monsieur FELTZ, Urbaniste, et rendues nécessaires en vue d'adopter le schéma de structure.

Par le Conseil :

Le Secrétaire,
(s) LANSSENS D.

Le Président,
(s) RITS F.

Pour extrait conforme :
AUBANGE, le 27/06/91.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

